



A la sécurité  
du pays portent le  
souci!

Payez votre abonnement,  
respectivement prolongez,  
maintenant.

# L'IDEE

AZB / P.P. 3001 Bern

Jeunes UDC Romands

www.zeitungidee.ch

2/2016

Abo Fr. 35.-

## EDITORIAL

### Simonetta Sommaruga : la coupe est pleine!



Par Niels Rosselet-Christ  
Président des Jeunes UDC Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de «L'IDEE» Romandie

Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga n'est pas en honneur de sainteté dans les rangs de l'UDC, cela est bien connu ; sa gestion chaotique de la politique migra-

toire, son déni chronique de la volonté populaire, ses propos huilés pour éviter d'appeler un chat „un chat“ afin de faire passer des projets dangereux pour l'avenir de notre pays, etc. sont autant de raisons qui nous poussent, à juste titre, à formuler nombre de critiques.

La goutte d'eau a fait déborder le vase, lorsque le 26 avril dernier, le Conseiller national Roger Köppel (UDC) s'en est vertement pris à Madame la Conseillère fédérale dans une plaidoirie forte et emplie de vérité ; face à ces critiques justifiées, Madame Sommaruga n'a eu pour réaction que la frustration, la poussant à quitter précipitamment l'Assemblée, refusant d'entendre ce qui lui était reproché.

Si le groupe socialiste a joué la carte de la solidarité avec sa Conseillère fédérale, il nous apparaît que cette réaction est un affront sans précédent qui reflète une fois de plus le mépris de Madame Sommaruga pour la démocratie directe.

Quel chef d'Etat digne de ce nom, au sein d'une démocratie, fait la sourde oreille lorsque le groupe politique représentant près d'un tiers de la population de son pays lui assène une pertinente critique ? Quel chef d'Etat préfère se murer dans le déni et le silence plutôt que d'affronter la grogne de son peuple ? La réaction de Madame Sommaruga est indigne d'un chef d'Etat. Par soucis du devoir et du respect de la démocratie suisse, les Jeunes UDC des cantons de Neuchâtel et Vaud exi-



gent sa démission immédiate et lancent dès ce jour une pétition en ce sens. Avec Madame Sommaruga, notre pays fonce en plein dans l'UE, les deux pieds dedans... il est temps de changer le cap et de revenir à la prospérité helvétique, l'indépendance, la neutralité, loin des Diktats de Bruxelles, avec un Conseil fédéral sans collabos'.

### Allez en avant!

**Benjamin Fischer,  
président des  
Jeunes UDC Suisse**



Cela fait désormais trois mois que la nouvelle composition de la direction de notre parti est en place. Nous pouvons dire avec fierté que les Jeunes UDC Vaud sont parés pour les défis futurs. Ce n'est pas un hasard si nous sommes la première jeunesse de Suisse!

Chaque jour, nous devons lutter pour le bien de notre pays. Une Suisse indépendante et neutre, dotée de la démocratie directe, lutter contre l'immigration démesurée, contrer la criminalité et l'extrémisme islamique ainsi que pour préserver la liberté et la vie privée de nos respectables concitoyens.

La relation entre la sécurité et la liberté est un point crucial. Compte tenu des risques croissants de troubles et de terrorismes en Europe, nous avons besoin que l'Etat mette les moyens nécessaires pour préserver la sécurité de notre population et de notre pays. D'autre part, il existe un risque que le sentiment de peur soit utilisé pour priver le peuple de toute liberté dans l'illusion d'une sécurité absolue. Les jeunes UDC se battent pour la sécurité et la liberté. Cependant, nous nous opposons vigoureusement à la nouvelle loi fédérale sur le renseignement (LRens) et nous soutenons ainsi le référendum. Il est prévu que les données de tous les citoyens suisses soient stockées pendant six mois. Il devrait également être possible de stocker les données sur des serveurs étrangers selon la conseillère fédérale S. Sommaruga via les règlements de protection des données suisses à l'étranger. Soit notre ministre de la justice est infiniment naïve soit il s'agit d'un mensonge éhonté ! Les données sont un bien précieux. Malheureusement, aujourd'hui, elles sont utilisées pour des objectifs économiques, politiques et stratégiques. Il est de notre responsabilité d'arrêter cette loi dangereuse.



## DPI : Commentaire d'un scientifique



Par Anthony Marchand  
Président Jeunes UDC Fribourg

Un objet de taille figurera dans vos enveloppes de vote ce mois de juin, au milieu de grands sujets très médiatisés comme l'asile ou le revenu de base inconditionnel. Pourtant, la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée mérite toute l'attention de l'électorat. La modification porte sur le diagnostic préimplantatoire, aussi appelé DPI. Derrière ces termes très scientifiques se cache une analyse génétique à disposition des parents ayant recours à la fécondation artificielle. Comme mentionné, cet objet mérite notre attention, car il est souvent victime de stigmatisations déplacées dues à un manque d'informations scientifiques.

Depuis 2001, les couples souffrant d'infertilité, qui représentent entre 10% et 15% de la population, peuvent avoir recours à la fécondation artificielle in vitro dans le but d'avoir un enfant. Cependant, la loi suisse est une des plus sévères en Europe et contraint les médecins à implanter l'ensemble des ovules fécondés en laboratoires dans l'utérus de la mère. Cette implantation multiple de trois ovules au maximum a pour conséquence d'apporter des complications pouvant aller jusqu'à la mort de la mère et de l'enfant et représente 2 à 3 fois plus de risques qu'une grossesse naturelle. Le diagnostic préimplantatoire permettrait de choisir un pré-embryon unique ayant le plus de chance de succès et de survie pour la mère et l'enfant.

Le diagnostic préimplantatoire est un outil permettant d'analyser des zones précises d'un chromosome de l'ovule fécondé en laboratoire et de sélectionner un pré-embryon unique parmi tous. Selon la nouvelle loi, il ne serait accessible qu'aux couples où la transmission d'une maladie génétique grave ne peut pas être écartée. Cinq jours après la fécondation en laboratoire, le pré-embryon forme un petit amas d'une dizaine de cellules appelé blastula. Une de ces cellules est prélevée, sans effet néfaste, afin d'être analysée. La suspicion d'une maladie génétique grave est confirmée ou non et le choix

est laissé aux parents s'il décide d'implanter le pré-embryon dans l'utérus de la mère. S'ils optent pour la poursuite du processus, le pré-embryon est implanté dans la paroi utérine et continue son développement comme un enfant normal.

La peur véhiculée par les opposants réside sur une fausse analogie avec l'avortement. Les pré-embryons qui n'ont pas été sélectionnés ne peuvent pas être comparés avec une interruption de grossesse. Le choix de l'embryon se fait 5 jours seulement après la fécondation en laboratoire à un stade très précoce du développement (Voir image) ! Tout le contraire de la dizaine de semaines écoulée lors de l'avortement. Le DPI est même un moyen d'éviter un tel procédé, car les tests par amniocentèse sont autorisés à un stade plus avancé et peuvent déboucher sur des avortements de manière tout à fait légale. Le DPI devrait donc au contraire satisfaire ses détracteurs !

Finalement, n'oublions pas de mentionner que la Suisse est une des dernières en Europe, avec l'Autriche, à ne pas avoir légalisé le DPI. Il est par ailleurs bon de rappeler que le diagnostic n'est pas ouvert à Monsieur et Madame tout-le-monde mais bel et bien à des couples porteurs de maladies héréditaires graves et ne pouvant écarter le risque de la transmettre. La modification de cette loi est une occasion offerte à une minorité de couples de devenir des parents avant d'être des malades. Enfin, sachez tout de même que le diagnostic préimplantatoire ne « tuerait », entre guillemets, pas davantage que ne le font l'avortement ou même la pilule du lendemain chaque année.



**La politique t'intéresse ?  
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?  
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ LOCALITE \_\_\_\_\_ CANTON \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE





AVRIL 2016

**Pétition**  
**à l'attention de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral**

**"pour la démission immédiate de Madame Simonetta Sommaruga du Conseil fédéral"**

La Conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga a moult fois prouvé son incapacité à tenir la plus haute fonction directrice de notre pays ; gestion chaotique de l'immigration, mise en place de projets dangereux pour les citoyens de notre pays (ex. modification de la LAsi prévoyant le droit d'expropriation des communes et des particuliers de leurs terrains et résidences pour y placer des requérants d'asile), sourde-oreille face aux critiques du Parlement, refus (par deux fois !) de prêter serment devant Dieu lors de son intronisation au Conseil fédéral, etc. Les tuiles s'accumulent, notre pays s'enlise dans un marasme toujours plus grand... il est temps d'arrêter le tir. Les citoyennes et les citoyens suisses sont les seuls Souverains de ce pays et doivent être représentés par des chefs dignes, compétents et responsables. Madame Simonetta Sommaruga ne correspondant guère à ce profil, nous exigeons sa démission immédiate.

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NPA</b>	<b>LIEU</b>	<b>SIGNATURE MANUSCRITE</b>

**A retourner au plus vite, même partiellement remplie, à :**

**SECRETARIAT CANTONAL DE L'UDC NEUCHATEL**  
**Case Postale 10**  
**2117 La Côte-aux-Fées**



## Révision de la loi sur l'asile : on fait fausse route !



Par Yohan Ziehli  
Président Jeunes UDC Vaud

Plusieurs sujets fédéraux seront mis au vote le 5 juin 2016. En particulier la révision de la loi sur l'asile. La nouvelle loi vise une meilleure considération du statut des enfants déposant une demande en Suisse, une accélération de la procédure et, de cette manière, une baisse des coûts liés à l'asile dans notre pays. Une

expérience a été menée dans un centre-pilote à Zurich, pour tester ces mesures, et a montré des résultats à première vue concluants. Il convient cependant de refuser clairement cette réforme et de constater que nous faisons fausse route.

### Un projet qui manque sa cible

Une accélération des procédures n'a de sens que si les décisions sont appliquées systématiquement. En effet, à quoi bon gagner 20 jours dans la procédure décidant si une personne peut rester en Suisse ou non si, quelle que soit la décision, elle n'est pas exécutée ?

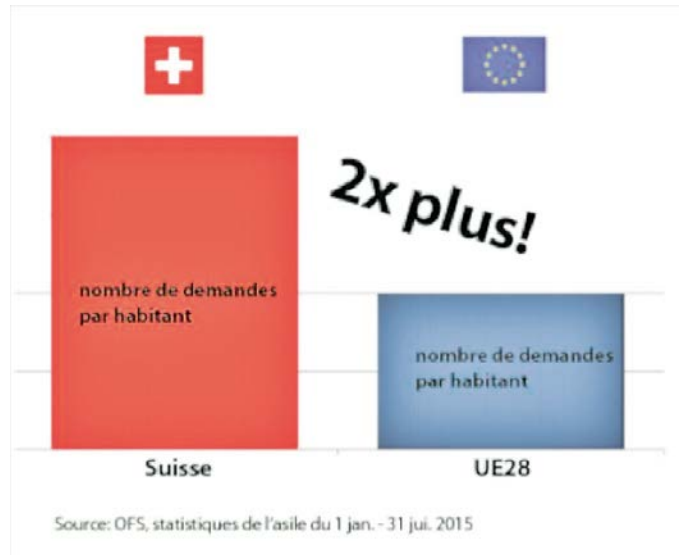
La vraie question qui doit être posée aujourd'hui est celle de la continuité ou non des accords Schengen/Dublin. Il y a 10 ans, lorsque le peuple a été amené à voter à ce sujet, seule l'UDC s'était opposée à leur adoption. Les autres partis, de gauche comme de droite, assureraient que ces accords amèneraient plus de sécurité, plus d'unité et une meilleure gestion du domaine de l'asile. Force est de constater que le parti agrarien avait raison : ces accords n'étaient qu'une solution de beau temps. Ils ne sont guère appliqués que par la Suisse, seul Etat assez naïf pour respecter ses engagements bilatéraux...

Les demandeurs d'asile auraient dû être enregistrés dans le premier pays membre où ils arrivaient. Cette situation est aujourd'hui absolument dépassée, certains pays membres n'enregistrent volontairement pas les migrants arrivant chez eux et les laissant aller directement en Suisse ou dans les pays nordiques pour éviter d'avoir à les prendre en charge. De par ce fait, la Suisse reçoit un nombre disproportionné de demandes d'asile en comparaison européenne.

### Une accélération des procédures illusoire

Le rêve d'une accélération des procédures repose sur la promesse d'un traitement accéléré de 140 au maximum, alors qu'aujourd'hui l'examen moyen d'une demande d'asile est de 314 jours. Il faut cependant préciser, point important, que 80% des procédures durent moins de 185 jours. Ce sont donc les 20% restants qui tirent réellement les chiffres vers le haut.

Or, la réforme mise en votation imposera aux cantons la prise en charge du requérant pour une durée supplémentaire allant jusqu'à 1 an. Le respect effectif du délai de 140 jours est dès lors plus que compromis, d'autant



qu'aucune sanction n'est prévue si les 365 jours supplémentaires mis à la disposition du canton ne sont pas respectés.

Précisons que les recours, qui sont l'un des principaux facteurs du rallongement de procédure, seront courants. Aux Pays-Bas, pays ayant servi d'exemple au modèle proposé, ils sont de l'ordre de 90%.

### La fable du centre-pilote efficace

Autre argument phare pour l'accélération des procédures : le centre-pilote mis en place dans le canton de Zurich aurait permis une accélération des procédures de l'ordre de 30%. Partant de ce constat, on ne saurait qu'accepter la nouvelle loi de Mme Sommaruga. Il est cependant très difficile d'accorder un véritable crédit à ce centre test pour deux raisons.

La première étant que tous les acteurs en jeu étaient au service du DFJP (le département fédéral de Mme Sommaruga, dont l'intention est évidemment de soutenir la révision de la loi sur l'asile). Tous les acteurs, y compris les juristes engagés et... l'agence chargée de l'évaluation.

La deuxième raison étant que ce centre-pilote fonctionnait avec 1,5 fois plus de personnel pour traiter les demandes qu'un centre normal. Il est donc évident que l'on peut compter sur une accélération du traitement du dossier avec une telle augmentation de personnel. Le problème étant qu'une augmentation du personnel dans le domaine de l'asile de l'ordre de 50% n'est pas envisagée dans la réforme mise en votation et que, par conséquent, l'accélération promise n'aura évidemment pas lieu.

### Des expropriations à prévoir

Autre point glaçant de cette révision, la possibilité d'expropriation offerte à la Confédération. Cette dernière pourra, dans le but de réaliser des projets de logements pour des requérants, exproprier tant des communes que des citoyennes et citoyens suisses. Ce point est d'autant plus douteux que le DFJP s'est octroyé toutes les compétences dans cette procédure, de la demande à la décision et la procédure de recours...

**NON aux avocats gratuits et expropriations!**

Révision de la loi sur l'asile:

**NON à une culture de bienvenue irresponsable!**



## Participer à l'appel d'air, c'est participer aux tragédies de la route des migrants

Nous nous dirigeons vers un système bipolaire où, d'une part, on ne permet pas une intégration réussie des réfugiés reconnus en Suisse à cause du grand nombre de personnes restant ici sans être effectivement menacées dans leur pays d'origine et où, d'autre part, on ne s'attaque pas à la problématique des passeurs. Entre janvier et août 2015, seules 7,2% de toutes les demandes déposées en Suisse venaient de Syrie. L'afflux de personnes venant dans notre pays pour des raisons économiques et pouvant y rester n'encourage en aucun cas une inversion de cette tendance.

Ce phénomène est renforcé par des décisions d'accueil « provisoire » s'éternisant et une non-application des décisions négatives.

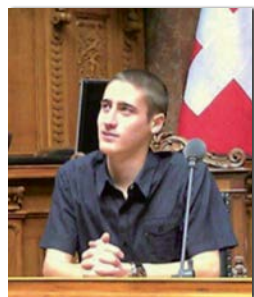
On oublie fréquemment que ce sont des réseaux mafieux qui profitent de la situation actuelle pour s'enrichir et continuer leurs pratiques criminelles au détriment des migrants comme des Européens.

Année	Origine	Demandes	Parts aux demandes	Taux de reconnaissance
2014	Erythrée	6'923	29.1%	52.5%
	Syrie	3'819	16.1%	30.1%
	Sri Lanka	1'277	5.4%	71.4%
	Nigéria	908	3.8%	0.0%
	Somalie	813	3.4%	21.8%
2015	Erythrée	7'540	38.3%	44.7%
	Syrie	1'424	7.2%	34.9%
	Afghanistan	1'271	6.5%	13.9%
	Sri Lanka	1'112	5.7%	56.8%
Jusqu'au mois d'août	Somalie	913	4.6%	19.6%

Source: Secrétariat d'Etat aux migrations

„Pour l'itinéraire Syrie-Europe, les passeurs demandent actuellement 8000 à 12 000 euros par réfugié et 30 000 à 40 000 par famille de deux adultes et deux enfants. La route Serbie-Europe coûte au moins 1000 euros. Dans la majeure partie des cas, les réfugiés paient ces sommes à l'avance. Pour empêcher que des familles atteignent leur objectif sans les passeurs, elles sont séparées et ne se retrouvent que dans le pays de destination.“

## L'UE prend les armes contre les traditions helvétiques



Par Anthony Marchand  
Président Jeunes UDC Fribourg

Tollé générale à l'annonce de l'Union européenne de durcir la législation sur les armes il y a quelques mois. En effet, la Suisse étant membre de l'espace Schengen, elle aurait dû une nouvelle fois se soumettre aux caprices

de Bruxelles. Le conditionnel passé est de rigueur, étant donné que les ministres des pays européens ont décidé de faire machine arrière. L'UE avait décidé de frapper fort en touchant en plein cœur les traditions sportives et culturelles de notre pays. Le tir sportif est originellement issu du Tir fédéral en campagne, une manifestation aujourd'hui répertoriée comme une tradition vivante helvétique et qui avait pour but d'amener un sentiment de cohésion nationale au lendemain de la guerre du Sonderbund. Retour sur un épisode politique qui aurait pu sceller le sort d'un de nos sports nationaux. Malgré le rejet de l'initiative « contre la violence des armes » en 2011, ces traditions se seraient une nouvelle fois retrouvées en danger. Hormis les examens médicaux, justificatifs et autres entraves à l'acquisition d'armes, l'UE ne souhaitait plus que les soldats reprennent leur arme à la maison, ni même qu'ils en fassent l'acquisition à la fin de leurs jours de service. Or les fusils d'assaut militaires représentent la grande majorité des armes utilisées par les tireurs sportifs. En effet, 85% des tireurs de sociétés viennent avec des armes militaires empruntées ou de services. Ces armes sont démilitarisées et n'ont plus la capacité de tirer en rafales, lorsque le tireur en fait l'acquisition à sa libération du service militaire.

La Fédération suisse de tir regroupe quelques 250'000 tireurs licenciés et 3'100 sociétés, ce qui fait d'elle la troisième organisation sportive du pays. Elle réunit sport, convivialité et cohésion nationale. Elle forme entre autre 12'000 jeunes tireurs et leur apprend les bases de la sécurité, la concentration et la maîtrise de soi. Les jeunes qui se lancent de ce sport ne sont pas des adolescents violents en quête d'action ou candidats au Djihad, mais simplement de futurs adultes qui se responsabilisent et qui ont le goût pour la compétition et la précision.

La gauche, alliée incontestée des bureaucrates européens, argue qu'il en va de la sécurité de tous de garder les armes dans les arsenaux. Cependant, 80% des délits ou suicides avec armes à feu sont commis avec des armes

illégalles. Nul besoin d'être criminologue pour se rendre compte que le retrait des armes militaires déclarées n'aurait aucune incidence. D'une part, car les personnes souhaitant se suicider pourraient aisément trouver une alternative. D'autre part, car la plaque tournante des Balkan continuera toujours à alimenter en armes les malfrats, terroristes et autres criminels pour qui les lois sont étrangères.

La Suisse a beau être le troisième pays avec le plus d'armes en circulation, elle n'en reste pas moins plus sûres. La gauche aime comparer la Suisse avec les Etats-Unis. Or, à la différence des américains, les Suisses ne veulent pas un culte aveugle aux armes faciles d'achat dans le seul but de tirer sur le premier venu sur sa propriété. Les Suisses sont plus pragmatiques et voient en leur arme un outil de sport plutôt qu'un permis de tuer. L'arme n'est pas dangereuse, seule la personne qui se trouve derrière elle peut l'être potentiellement.

En somme, l'Union européenne a cherché à se donner bonne conscience au lendemain des attaques terroristes de Paris. Mais une fois n'est pas coutume, elle s'est trompée de cibles ! Plutôt que de rétablir des contrôles aux frontières afin de mettre un terme au trafic d'armes illégales à travers cette passoire qu'est Schengen, l'UE a préféré s'attaquer aux honnêtes citoyens sportifs, collectionneurs ou chasseurs. La Suisse étant membre de l'espace Schengen, elle aurait dû par conséquent se plier à ses inepties, cautionnées par notre gauche nationale. Tout cela n'aurait sans doute fait que renforcer un sentiment anti-Schengen grandissant qui risque un jour de se retourner contre une Europe naïve et en constante perte de vitesse.

Le plus suisse des apéritifs...

LES FÉES DU VALLON

LES SPÉCIALISTES DE L'ABSINTHE

ABSINTHES, ACCESSOIRES,  
CHOCOLATS, IDÉES CADEAUX,  
DÉGUSTATIONS, ONLINE-SHOP

Bielstrasse 8, 2540 Granges (SO)  
Tel. 078 847 23 90

f / absinthe.vallon  
[www.absinthium.ch](http://www.absinthium.ch)



## Excellentes performances des JUDC dans les communes



Par Anthony Marchand  
Président Jeunes UDC Fribourg

Le 28 février dernier, les fribourgeois étaient appelés aux urnes pour élire leurs autorités communales. L'UDC a présenté une liste dans la grande majorité des communes bénéficiant d'un parlement élu. Parmi ces listes figuraient

de nombreux jeunes de moins de 35 ans. Le défi était de taille au lendemain des élections fédérales où l'UDC Fribourg était devenu le premier parti du Canton.

Les résultats étaient à la hauteur des attentes puisque l'UDC se stabilise voire progresse dans la plupart des communes. Elle est ainsi représentée dans tous les exécutifs communaux des chefs-lieux du Canton à l'exception de la Ville de Fribourg, éternel fief des camarades rouges. Parmi les nouveaux élus, de nombreux jeunes UDC font leur entrée dans les législatifs communaux.

C'est ainsi que la section Jeunes UDC Fribourg compte désormais 21 élus communaux répartis sur 9 communes. Une mention toute particulière est à relever pour l'UDC Bulle qui place 4 élus de moins de 35 ans sur les 8 sièges qu'elle a acquis ! Il ne reste qu'à remercier les électeurs fribourgeois qui ont accordé leur confiance à une jeunesse qui s'engage pour le bien de leurs communes et les valeurs patriotiques. L'UDC Fribourg ainsi que sa section jeune mettent désormais le cap sur les élections cantonales où il sera question d'élire le candidat officiel, Stéphane Peiry, au gouvernement fribourgeois

## Le nouveau direction du parti se présente

Le 30 janvier 2016 l'assemblée des délégués des Jeunes UDC Suisse a élu un nouveau direction du parti à Wolhusen LU. Benjamin Fischer / ZH (président), Andreas Gerber / BE (secrétaire adjoint) et Nicolas Fardel / VD (Caissier) ont été élus dans leurs nouveaux mandats. Oliver Straub / TG (vice-président), Jean-Philippe Gay-Fraret / VS (vice-président) et Leander Gabathuler / BE (secrétaire général) ont été réélus. Le nouveau direction du parti a commencé le travail avec succès. Les Jeunes UDC

Suisse - comme la plus grande parti des jeunes - doivent grandir pendant les prochains mois et il faut que les Jeunes UDC continuent de mettre des nouvelles accents.

Avez-vous des idées ou souhaitez? Le direction du parti se réjouit de chaque message à [info@jsvp.ch](mailto:info@jsvp.ch)

### Président

#### Benjamin Fischer

Président des Jeunes UDC Suisse, membre du comité central de l'UDC Suisse  
Profession: Économiste, étudiant économie  
Domicile: Volketswil ZH  
Autre mandats:

- Président UDC Volketswil
  - Grand conseil SVP/ZH
- Téléphone: 079 394 13 37  
E-Mail: [fischer@jsvp.ch](mailto:fischer@jsvp.ch)



### Vice-président

#### Oliver Straub

Coordinateur Suisse alémanique  
Profession: Étudiant Banking and Finances / Conseiller clientèle  
Date de naissance: 13 Novembre 1989  
Domicile: Berg TG  
Autre mandats :

- Président des Jeunes UDC Thurgovie
  - Membre du comité UDC Thurgovie
- E-Mail: [straub@jsvp.ch](mailto:straub@jsvp.ch)



### Vice-président Romandie

#### Jean-Philippe Gay-Fraret

Profession: Commerçant  
Date de naissance: 22. Décembre 1990  
Domicile: Evionnaz VS  
Autre mandats :

- Membre a.i. du comité exécutif de l'UDC Vr
  - Membre comité exécutif des JUDC Vr
  - Président SVP Saint-Maurice
  - Vice-Président comité du Parlement des Jeunes du Valais (PJV)
- E-Mail: [gay-fraret@jsvp.ch](mailto:gay-fraret@jsvp.ch)



### Secrétaire général

#### Leander Gabathuler

Profession: Etudiant en économie / Professeur de Tennis  
Date de naissance: 19 Janvier 1992  
Domicile: Nidau BE  
Autres mandats

- Conseiller de ville / Président de la fraction UDC Nidau
  - Vice Président UDC Nidau
- E-Mail: [gabathuler@jsvp.ch](mailto:gabathuler@jsvp.ch)



### Secrétaire adjoint

#### Andreas Gerber

Profession: Technologue des produits laitiers  
Domicile: Eggiwil BE  
Autres mandats:

- Membre comité UDC Eggiwil
  - Membre comité Jeunes UDC Berne
  - Membre comité Jeunes UDC Emmental
- E-Mail: [gerber@jsvp.ch](mailto:gerber@jsvp.ch)

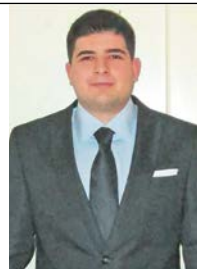


### Caissier

#### Nicolas Fardel

Comptabilité et budget  
Profession: Employé de commerce  
Domicile: La Tour-de-Peilz VD  
Autres mandats:

- Caissier Jeunes UDC Vaud
  - Conseil de Ville La Tour-de-Peilz VD
- E-Mail: [fardel@jsvp.ch](mailto:fardel@jsvp.ch)





## De l'importance des élections communales



Par Niels Rosselet-Christ  
Président des Jeunes UDC Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de «l'IDEE» Romandie

Le 5 juin prochain, le peuple suisse est appelé aux urnes pour d'importants objets (modification de la Loi sur l'Asile, initiative RBI, etc.). Mais le peuple neuchâtelois est également appelé à renouveler, dans la plupart des

communes (sauf celles qui sont en procédure de consultation en vue d'une éventuelle fusion) leurs conseils généraux, voire aussi communaux.

Les taux de participation à ces élections communales sont généralement faibles ; rien qu'au Val-de-Travers, nous étions à peine à moins de 35% de participation lors des élections il y a 4 ans !

Si le peuple se désintéresse de plus en plus à la politique communale, il est de notre devoir de l'en intéresser à nouveau ; car l'échelon communal est le lien directe entre la population et le monde politique. Il est la base sur laquelle repose tout le système démocratique suisse. Il est cet échelon qui permet d'améliorer concrètement et de façon directe et palpable le quotidien de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de votre région.

Pour pouvoir agir efficacement sur tous les fronts et promouvoir les idées d'avenir pour la Suisse, notre parti, l'UDC et les Jeunes UDC, a besoin d'être fortement représenté dans l'ensemble des échelons du système. Rendez-vous donc aux urnes le 5 juin ; votez et surtout FAITES VOTER ! Les candidats sont par ailleurs tous issus de vos régions, ce sont des gens ordinaires et accessibles qui répondent à vos questions, qui sont à votre écoute.

Le 5 juin, puissent les communes du canton de Neuchâtel reluire aux couleurs de l'UDC, pour l'avenir radieux et prospère de nos régions.



**NON** aux avocats gratuits pour tous les requérants d'asile !

**NON** à l'expropriation des suisses à la faveur des migrants !

5 juin 2016

**NON** à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

## LA REDACTION



### EDITEURS :

- Union  
Centre Jeunes UDC Suisse

### REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE)  
nfrc@hotmail.ch

### REDACTEURS EN CHEF

#### ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

### REDACTEURS (-TRICES)

#### PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

### MENTIONS LÉGALES

#### Directeur de la publication/

**Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs, a/Conseiller national et Conseiller cantonal, Berne-Niederbottigen  
tf@thomas-fuchs.ch

**Éditeur:** Association de soutien SVP/JSVP

**Rédaction DIE IDEE,** Boîte postale, 3001 Berne  
**Collaborateurs permanents:** Conseiller cantonal Benjamin Fischer, Ackerstrasse 39, 8604 Volketswil, Lukas Reimann, Conseiller national, Wil (SG), Erich J. Hess, Conseiller national, Berne, Dr. iur. Patrick Freudiger, Conseiller municipal, Langenthal (BE), Conseiller municipal Leander Gabathuler, Weyerstrasse 44, 2560 Nidau, Niels Rosselet-Christ, Place de la Gare 2, 2103 Noiraigue

**Téléphone: 079 302 10 09**

**Fax: 031 398 42 02**

**Site internet: www.zeitungidee.ch**

**Courriel: idee@jsvp.ch**

**PC-Konto:**

**Junge SVP Suisse 65-269996-5**

### COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

### CONTACTS

idee@jsvp.ch

+41 (0)78 847 23 90

CCP Jeunes UDC Suisse

65-269996-5

www.jsvp.ch





## Revenu de base inconditionnel (RBI) : un NON pragmatique

Le 5 juin prochain, nous serons amenés à nous prononcer sur l'initiative „pour un revenu de base inconditionnel“, abrégons : RBI

Concrètement, les initiants demandent que l'Etat mette en place une rétribution, une allocation qui serait versée à l'ensemble des résidents du pays, sans distinction d'âge, de classe sociale, de formation, etc. et qui devrait subvenir aux besoins vitaux fondamentaux de tout un chacun. Le montant n'est pas spécifié dans le texte mais dans les faits, les initiants défendent la mise en place d'une somme d'environ 2'500 francs par personne et par mois.

Alors vous me direz : „mais c'est génial ! un minimum garanti pour tous nous permettra d'en finir avec les préoccupations perpétuelles des fins de mois difficiles et nous donnera l'occasion de consacrer nos pensées et notre énergie sur d'autres projets et d'avoir une vie plus simple.“

Oui, c'est ce que les initiants affirment et c'est ce que nous sommes tous tentés de croire de prime abord. Mais une fois la réjouissance passée, faisons place aux questions pragmatiques et techniques pour la mise en application d'un tel projet.

En allant faire un tour sur le site du comité d'initiative pour le RBI, nous voyons que ces derniers ont établi une liste tout à fait pertinente des questions les plus courantes que soulève cette initiative. Nous constatons également que les réponses apportées par les initiants sont pour le moins abstraites et basées sur de nombreuses attentes, de nombreux „si“ et de nombreuses hypothétiques prises de conscience d'une réforme drastique du fonctionnement de l'Etat que devraient entamer les politiciens, ce qui s'avèrerait complètement chaotique.

L'exemple le plus marquant est la question majeure : en cas de „oui“, combien coûtera annuellement la mise en oeuvre de ce projet et comment sera-t-il financé ?

Les initiants nous expliquent qu'en se basant sur un RBI de 2'500 francs mensuels par personne, le coût annuel serait d'environ 200 milliards de francs pour l'Etat, ce qui est plutôt conséquent. Le financement serait, pour un peu plus d'un quart, soit 60 milliards de francs, assuré par la suppression totale des diverses assurances sociales comme l'AVS, l'AI, l'AC, etc. (qui du coup deviendraient obsolètes). Reste donc à trouver 140 milliards... et c'est là que nous nous confrontons à un premier problème de taille.

140 milliards, c'est un peu plus de 25% du PIB national. Ne pouvant pas créer de l'argent sur une base nulle au risque de générer une inflation telle que l'économie tout entière s'effondrerait, un tel montant ne pourra donc pas être trouvé autrement que par une massive augmentation des impôts, l'instauration de nouvelles taxes, etc. dont la classe moyenne et les bas revenus en subiraient les effets néfastes en première ligne. A quoi bon donc accorder un revenu de base à tous si c'est pour augmenter en parallèle le coût de la vie de façon dantesque ?

Les initiants proposent une solution qui passerait par l'instauration d'une taxe de 7.72 pour mille sur l'ensemble des transactions bancaires scripturales, qui permettrait selon eux d'atteindre la somme voulue.

Une réponse qui semble toute simple sur le papier mais qui, dans les faits, nous détourne du texte de base ; en effet, l'instauration d'un tel impôt passerait tout d'abord par une série de tractations complexes entre l'Etat et les milieux économiques et serait très probablement soumise en votation ultérieurement. Le texte sur lequel nous voterons le 5 juin ne règle pas du tout cette question ; le 5 juin, nous ne votons pas sur l'instauration d'une taxe sur les transactions scripturales mais sur le principe de l'instauration d'un revenu de base inconditionnel, sans aucune solution d'application concrète.

Mais mettons que cela se fasse, quelles seraient les conséquences ?

L'instauration d'un nouvel impôt aurait pour conséquence un affaiblisse-

ment drastique de la place financière helvétique, déjà sérieusement mise à mal par l'abolition du secret bancaire initié par l'aplatrisme de l'ex-Conseillère fédérale PBD Evelyn Widmer-Schlumpf face aux pressions du fisc des Etats-Unis d'Amérique. La place financière helvétique est le domaine qui rapporte encore le plus d'argent à notre pays et qui lui permet de prospérer, de maintenir un niveau et une qualité de vie élevée pour sa population et d'être en pôle position sur la scène internationale.

Prendre le risque de fouler au pied ce secteur pour instaurer un micro-environnement économique égalitaire pour la population ne serait profitable à tous qu'à très court terme, puisque les conséquences négatives, à savoir la fuite des entreprises du milieu bancaire à l'étranger ou l'affaiblissement de la valeur-refuge que le franc suisse constitue par exemple, ne tarderont pas à se faire sentir. Avec un franc suisse affaibli et des pertes fiscales conséquentes, le RBI ne se suffira plus à lui-même et nous retournerons au point de départ.

Dans leurs arguments, donc les idées qu'ils défendent pour la mise en application du texte, les initiants vont plus loin : ils estiment que la taxe dont nous parlions précédemment sur les transactions scripturales pourrait également financer l'impôt, ce qui permettrait la suppression de l'impôt fédéral, cantonal et communal. Une fois de plus, c'est un conditionnel qui génère un concept incompatible avec le principe même de mutualité des impôts : en remplaçant tous les impôts par cette taxe, nous répercutons l'ensemble du financement de notre société sur les entreprises du secteur bancaire. Nous confions l'ensemble du financement de l'Etat à un seul secteur précis, à un seul groupe de personnes morales. Ce principe est à l'encontre de la raison même d'exister de l'impôt. Par quel prodige un seul secteur lucratif du pays devrait se porter garant de l'ensemble des infrastructures du pays dont tout le monde jouit au quotidien (routes, écoles, armée, etc.) ? Un tel fonctionnement est clairement antilibéral et signe la mort assurée du secteur économique et avec lui, par effet de rebond, de notre prospérité.

Nous sommes donc en présence d'un projet aux intentions tout à fait louables mais qui n'argumente concrètement sa faisabilité que sur une liste de probabilités toutes plus abstraites les unes que les autres. La question qu'il faut se poser est la suivante : pourquoi en venons-nous aujourd'hui à voter sur un tel texte ?

Entre le marché de l'emploi toujours plus instable, l'augmentation du coût de la vie, la stagnation des salaires, la précarité croissante de la population, etc. les préoccupations que soulève cette initiative sont non seulement pertinentes mais aussi légitimes. Notre pays, l'un des plus prospères au monde, ne devrait pas voir sa population souffrir de la précarité financière, pourtant, la réalité du terrain démontre une dégradation croissante du niveau de vie, malgré les apparences.

L'initiative pour le RBI est un projet certes ambitieux mais inapplicable en sa forme actuelle. C'est une sorte de „fausse bonne idée“ malgré la louabilité, une fois de plus, de ses intentions.

Je vous invite donc à être pragmatique lorsque vous remplirez votre bulletin, en votant NON à l'initiative pour un revenu de base inconditionnel tout en gardant à l'esprit que des solutions pragmatiques doivent être mises en place pour améliorer la qualité de vie des suisses et des suissesses et stopper la précarité financière croissante qui nous gagne. L'UDC et les Jeunes UDC militent depuis longtemps pour des baisses d'impôts, contre l'instauration de nouvelles taxes et pour une diminution drastique des dépenses de l'Etat. Notre gouvernement doit d'ores et déjà apprendre à se gérer avec plus de parcimonie. C'est par là que commence une remise à niveau descendante du niveau de vie de tous.